

APPEL AUX CONFÉRENCIERS

CONGRÈS 2024 DE 29 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2024 | CENTRE DES CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE



**LA VOIE VERS
LA CARBONEUTRALITÉ
DES TRANSPORTS**

AQTr *L'expertise en transport*

HORIZON 2050 —

La voie de la carboneutralité des transports



Le Congrès annuel de l'Association québécoise des transports (AQTr) constitue le plus grand rassemblement de l'industrie des transports et d'acteurs de différentes filières industrielles : environnement, ferroviaire, hydrogène, mobilité intelligente, nouvelle mobilité, électrification et bien plus encore. Il permet de capter et de faire rayonner l'expertise québécoise en transport et d'informer sur des projets récents issus des différents secteurs de notre industrie.

Plus de 600 participants sont attendus à cet événement annuel, pour assister à diverses présentations sur les récentes innovations et études universitaires, ainsi que sur les grands projets d'ingénieries et d'infrastructures ayant cours au Québec et ailleurs dans le monde.

SOUS LE THÈME DE LA CARBONEUTRALITÉ

Cette année, le thème de la carboneutralité retiendra l'attention du Comité de programmation technique, dans la sélection des conférences.

Dans la lutte contre le changement climatique, le Québec s'est engagé à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Le domaine des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route) constitue à ce jour la plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre.»

En tant qu'acteurs de l'industrie, nous devons orienter nos actions dans le sens d'une mobilité durable autour de 4 grands piliers : Intermodalité des transports, électrification, décarbonation et résilience.

Ainsi, les actions que nous prenons seront déterminantes pour atteindre les objectifs de carboneutralité. Elles constituent un levier important du développement intelligent de nos villes, nos infrastructures, nos déplacements multimodaux, afin de concilier les besoins croissants de mobilité, avec l'impératif d'action climatique.

Cette 58^e édition du Congrès prévoit plusieurs activités exclusives avec les experts et les grands décideurs en transport. Études en cours, outils de mesure, solutions et actions concrètes qui sont déjà à l'essai... La programmation 2024 véhiculera l'effervescence de vos actions liées au thème de la carboneutralité !

NOTRE COMMUNAUTÉ EN TRANSPORTS

L'Association québécoise des transports se veut la référence au Québec et permet le rassemblement des principaux acteurs de tous les modes de transport. Ensemble, nous sommes l'expertise en transports. Grâce à la précieuse contribution de ses membres et ses partenaires aux Tables d'expertise, l'AQTr collabore activement avec une grande communauté d'experts qui contribuent annuellement aux éditions du Congrès ! Notre communauté provient des secteurs des municipalités, des ministères, des universités, des firmes de génie-conseil, des associations, des organismes publics ou parapublics, des entreprises privées et plus encore...

Nos conférenciers sont issus des secteurs du transport collectif, ferroviaire, maritime, aéronautique et routier. Ils œuvrent dans les domaines d'expertises de la mobilité durable, de la mobilité intelligente, de la viabilité hivernale, des infrastructures, de la sécurité, de la signalisation, de l'urbanisme, de l'électrification et plus encore...

APPEL AUX CONFÉRENCIERS

AQTr

HORIZON 2050 —

La voie de la carboneutralité des transports



COMMENT SOUMETTRE UN SUJET DE CONFÉRENCE ?

Présentez un sujet en lien avec le thème du Congrès, selon les conditions décrites ci-dessous.

FORMAT	À REMPLIR OBLIGATOIREMENT
<ul style="list-style-type: none"> Durée totale : 30 min, dont 20 minutes de conférence et 10 min de questions Participant(e)s : un.e conférencier.ière ou plus Support visuel : présentation style Power Point obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire : « Propositions aux conférences » Formulaire : « Autorisation du donneur d'ouvrage » <p>Veuillez confirmer que tous les champs sont remplis. Autrement, votre proposition sera rejetée.</p>
<p>DATE LIMITE : VENDREDI, 19 JANVIER 2024, 13H. Vous recevrez une réponse au plus tard le vendredi 1^{er} mars 2024 à 17 h.</p>	
<p>Pour toutes questions en lien avec votre proposition de conférences, demandes spécifiques reliées à la programmation et le formulaire, écrivez-nous à congres@aqtr.com</p>	

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de programmation évaluera les propositions de conférences en fonction des critères suivants :

- Pertinence et lien avec le thème du Congrès
- Caractère évolutif, innovant, prospectif, nouveau, portée du projet et impact.
- Actualité du sujet
- Nouveauté et originalité de la communication
- Objectivité du contenu : aucun discours commercial ou promotionnel

ENGAGEMENT

1. Vous devez être disponible du 29 avril au 1^{er} mai 2024 (à Saint-Hyacinthe) sauf exception*
2. Fournir l'ensemble des éléments requis à la présentation de votre conférence qui sera soumis au comité de programmation.
3. Fournir l'ensemble des éléments requis à votre présentation à titre de conférencier. (Nom, fonction, bio, photo haute résolution, titre de votre présentation)

*L'horaire de votre présentation pourrait être modifié sans préavis. Veuillez nous aviser de vos disponibilités si vous ne pouvez être présents durant les trois jours | ** Votre présentation finale en version Power Point devra être acheminée, au plus tard le 15 avril 2024.

INSCRIPTION AU CONGRÈS

Pour assister à l'événement en tant que conférencier.ère vous avez une déduction de 35% sur le coût d'une inscription non membre et vous profitez de l'ensemble des activités de programmation du 58^e Congrès de l'AQTr, ses sessions techniques et d'activités de réseautage, kiosques et plus.

Des services d'hébergement et de transport vous seront proposés à un tarif avantageux. Il est de votre responsabilité de réserver et de payer les coûts associés. Certaines exceptions s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS

congres@aqtr.com

HORIZON 2050

La voie de la carboneutralité des transports



EXEMPLES DE SUJETS DE CONFÉRENCES :

Venez présenter vos projets d'intérêt, qu'il s'agisse d'un grand chantier, d'une étude, d'un projet pilote, d'un résultat de recherche, d'une technologie émergente, d'un projet novateur, original ou structurant, d'un savoir-faire, d'une nouvelle vision, de réflexions ou de pistes de solution liées à des défis et des enjeux précis

- La résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques
- Les villes intelligentes et infrastructures requises
- La prépondérance de l'environnement et de l'hydraulique dans les infrastructures de transports
- L'intelligence artificielle en mobilité
- Les approches permettant de revoir la mobilité des populations
- Comment convaincre les citoyens et citoyennes
d'adopter des habitudes de vie plus saines et durables
- L'électrification des transports
- Le futur des tramways au Québec
- Les véhicules connectés
- La viabilité hivernale
- Les matériaux durables et verts
- Les grands projets en transport collectif, routiers, aériens, maritimes et ferroviaires
- Les projets d'adaptation des infrastructures
- Les bornes de recharge et les véhicules électriques



APPEL AUX CONFÉRENCIERS

AQTr

RENSEIGNEMENTS

congres@aqtr.com



PRENEZ PART À NOTRE SOIRÉE DE REMISE DE GRANDS PRIX D'EXCELLENCE EN TRANSPORT DANS LE CADRE DU CONGRÈS - 30 AVRIL 2024

Depuis une vingtaine d'années, l'AQTTr remet plusieurs prix qui récompensent et soulignent l'excellence des projets en transport.

En reconduisant l'événement d'année en année, l'AQTTr désire appuyer des initiatives remarquables et encourager l'industrie à s'en inspirer. Offrez à votre organisation la chance de se distinguer parmi les prix de cette édition !

Vous déposez une conférence ? Faites d'une pierre deux coups en déposant votre projet dans l'une des catégories de prix. L'occasion de faire rayonner et récompenser votre projet auprès du plus grand rassemblement de l'industrie des transports et d'acteurs de différentes filières industrielles.

QUAND ? LE 30 AVRIL 2024

ÉLECTION DES LAURÉATS

Le processus d'évaluation des candidatures comporte deux étapes menant à la sélection des lauréats. Le comité technique d'évaluation et le jury d'honneur sont mis à contribution.

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est nommé par l'AQTTr. Les experts, issus des Tables d'expertise de l'AQTTr ou autres représentants de la communauté des transports, ont pour mandat d'évaluer les dossiers de candidatures selon les critères d'évaluation établis pour chacune des catégories de prix. Ces membres sélectionnent ainsi les nommés.

JURY D'HONNEUR

Le jury d'honneur est constitué de membres du conseil d'administration et de personnalités du domaine des transports. Son rôle est d'évaluer les candidatures des nommés selon les critères d'évaluation afin de déterminer les lauréats.

RÉCOMPENSER
L'EXCELLENCE
AU QUÉBEC



RENSEIGNEMENTS
cdubus@actr.com

APPEL DE CANDIDATURES

AQTTr



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Critères généraux

Les critères d'évaluation généraux suivants s'appliquent à toutes les catégories de prix [40 %] :

20 % Analyse des besoins et cohérence entre les besoins et la solution proposée (le projet ou pertinence du projet)

15 % Développement durable

5 % Qualité de la présentation

Critères spécifiques

Des critères spécifiques [60 %] sont mentionnés dans chacune des descriptions des catégories de prix.

Exception : Prix «Jeune professionnel.le inspirant.e »

100 % Des critères spécifiques s'appliquent à la catégorie «Jeune professionnel.le inspirant.e »

ACCENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AQTr se veut la référence en transport innovant et durable au Québec.

C'est pourquoi le critère « Développement durable » se retrouve dans les critères spécifiques de chacune des catégories de prix, selon un pourcentage adapté à la catégorie.

Pour définir « développement durable », l'AQTr se réfère à la définition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

« [le développement durable] répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. [II] s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. »

RENSEIGNEMENTS

cdubus@aqtr.com



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

TROIS DIMENSIONS À CONSIDÉRER:

1

L'environnement : Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie.

2

La société : Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.

3

L'économie : Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Prérequis

- 1 - L'organisme candidat doit être membre de l'AQTr.
- 2 - Le cas échéant, communiquez avec membership@aqtr.com pour procéder à votre adhésion.

Conditions du projet

- 1 - Réalisé au Québec au cours des trois (3) dernières années
- 2 - N'a jamais remporté un Grand Prix d'excellence de l'AQTr, mais
 - a. peut déjà avoir été soumis dans le passé
 - b. s'il présente des éléments nouveaux
- 3 - Respecte l'objectif et les critères de la catégorie dans laquelle il s'insère
- 4 - Est conforme aux règlements et lois en vigueur.



COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

1^{ÈRE} ÉTAPE DE CANDIDATURE : AVIS D'INTENTION

Avant **le vendredi 19 janvier 2024**, vous devez avoir déposé votre projet par l'intermédiaire du [formulaire de candidature](#)

Les éléments attendus : Titre du projet, descriptif du projet (200 mots maximum), choix de la catégorie de prix. **Réponse de validation de la catégorie, le mardi 23 janvier**, vous serez alors invité à remplir et **FINALISER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE DANS UN DÉLAIS DE TROIS (3) SEMAINES AU MAXIMUM.**

2^{ÈME} ÉTAPE DE CANDIDATURE : DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

CONDITIONS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 - Transmis au plus tard à la date limite prévue : **le vendredi 9 février 2024**
- 2 - Déposé par l'intermédiaire du [formulaire de candidature](#)
- 3 - Comporte tous les éléments demandés
- 4 - Inclut tous les partenaires impliqués dans le projet et leur accord pour soumettre le projet
- 5 - Le cas échéant, doit inclure l'accord par écrit du [donneur d'ouvrage](#).

Conditions spécifiques : Prix Jeune professionnel

Dans le cas du Prix « Jeune professionnel.le inspirant.e », le/la candidat.e doit avoir 35 ans et moins le 1^{er} janvier 2024, et 5 ans et moins d'expérience professionnelle dans son domaine.

IMPORTANT

Une intention de déposer un projet ne peut être soumise que dans une seule catégorie de prix.



VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Documents de candidature

- Format Word
- Inclus : titre du projet, nom de l'organisation et justification des critères spécifiques et généraux
- 1500 mots minimum – 3000 maximum

Supports visuels

Vous devez ajouter des supports visuels à votre candidature :

Minimum 5, maximum 10 visuels :

- Images mettant en valeur votre projet
- Haute résolution :
pour écran et impression
- JPEG ou PNG seulement
- 10 Mo maximum au total.

Annexes

- Les annexes sont optionnelles
- Maximum de 10 annexes
- 10 Mo maximum
- Aucun guide, manuel ou article accepté

Prix Jeune professionnel.le inspirant.e

Pour cette catégorie, le dossier de candidature doit également comprendre :

- Un curriculum vitae
- Un témoignage écrit d'un mentor ou d'un supérieur
- Un formulaire d'[autorisation de l'employeur](#)

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Au plus tard le

VENDREDI 9 FÉVRIER

Les candidatures reçues après cette date ne seront pas retenues.

À REMPLIR

[Formulaire de dépôt de candidature](#)
(obligatoire pour toutes les catégories)

[Formulaire d'autorisation du donneur d'ouvrage](#) (cas échéant)

[Formulaire d'autorisation de l'employeur](#) (pour la catégorie de prix « Jeune professionnel.le inspirant.e » seulement)

APPEL DE CANDIDATURES

AQT Tr

RENSEIGNEMENTS

cdubus@aqtr.com



DÉVOILEMENT DES LAURÉATS

Le dévoilement des lauréats se fera lors du 58^e congrès de l'AQTr du **29 avril au 1^{er} mai 2024** au **Centre des congrès de Saint-Hyacinthe**.

RECONNAISSANCE

Les projets des nommés ou des lauréats seront rendus publics avec des mentions sur le site Web de l'AQTr; sur les réseaux sociaux, dans les documents promotionnels du Grands Prix; dans un article dans la revue Routes et transports de l'AQTr, etc.

AUTORISATION DE DIFFUSION

En déposant votre candidature, vous autorisez l'AQTr et ses partenaires à utiliser votre nom ainsi que les éléments de votre dossier de candidature pour faire la promotion du Grands Prix d'excellence.

Les lauréats et nommés pourront utiliser les photos et l'image du Grands Prix d'excellence pour faire leur propre promotion.

RENSEIGNEMENTS

cdubus@aqtr.com



APPEL DE CANDIDATURES

AQTr



PRIX

CATÉGORIE 1 : RAYONNEMENT DE L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE*

2024

Vous avez fait un projet hors du Québec ? Faites-nous savoir ! Ce prix vise à souligner un projet qui aurait fait rayonner le Québec au-delà de ses frontières et qui permet de promouvoir l'expertise québécoise en transport. Ce prix peut être attribué à un organisme (association, organisme, entreprise) un projet ou une personne.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 : Un pont routier en bois d'ingénierie pour les Premières Nations | Vanessa Wan, Ingénieure en structure (Stantec)

- Nouvelles solutions en viabilité hivernale
- Projet d'Aéro-Montréal
- Soutien à des projets en transport à l'international
- Grands projets en infrastructure à l'international
- Projets de développement durable à l'international

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Innovation et points forts dans la réalisation technique du projet
15 %	Cohérence entre la planification et la mise en œuvre
15 %	Participation et intégration de l'expertise québécoise à l'international
10 %	Collaboration avec les parties prenantes et intégration des partenaires locaux autant québécoise qu'à l'international

* Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.





PRIX

CATÉGORIE 2 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE*

2024

Ce prix a pour but de souligner un projet en transport et développement durable (ou portant sur la transition énergétique) au sein duquel l'amélioration des impacts du transport (considérant les trois dimensions : environnement, société et économie) qui peut être démontré par des projets structurants et/ ou des outils de mesure efficace.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 : Transportés par l'électrification : La mise en service des autobus électriques de la Société de transport de Laval (STL) | Alexandra Gallo, Chargée de projets (STL)

- Tout projet (réalisation technique, programme, stratégie) permettant d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau, du sol et/ou de toute autre composante de l'environnement physique
- Gestion écoresponsable de projets routiers (utilisation de produits écologiques, aménagement respectueux de l'environnement, etc.)
- Innovation dans le domaine des carburants et véhicules alternatifs
- Amélioration de l'efficacité énergétique : utilisation de dispositifs ou de méthodes d'économie de carburant, utilisation de la technologie électrique dans une flotte ou un parc de véhicules
- Réduction, réutilisation ou recyclage des matériaux et réaffectation d'infrastructures de transport abandonnées
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Retombées mesurables des impacts positifs sur l'environnement, l'économie et la société
15 %	Contribution concrète à l'atteinte des cibles gouvernementales au Québec
15 %	Innovation et points forts dans la réalisation du projet pour l'environnement
10 %	Collaboration avec les parties prenantes et partenariats locaux

*** Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**





PRIX

CATÉGORIE 3 : INFRASTRUCTURES DE L'AVENIR – MÉGA PROJET | PROJET*

2024

Par l'entremise de ce prix, l'AQT Tr tient à souligner un projet d'infrastructures de transport au Québec qui se distingue par la réalisation technique et l'intégration de l'innovation, ainsi que par la cohérence entre la planification et la mise en œuvre, et dont les impacts ont été pris en compte.

*Un méga projet d'infrastructure se distingue par sa gouvernance, son autonomie et une enveloppe budgétaire élevée

*Un projet d'infrastructure se distingue par une enveloppe budgétaire moins élevée.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 : Projet de construction du garage souterrain Côte-Vertu pour le réseau du métro de Montréal | Leila Britel, Directrice de projet (Société de transport de Montréal)

Coup de coeur du jury 2023 : Construction de l'autoroute 85 | Municipalité de St-Antonin | km 77,3 à km 85,4 (tronçon 2) | Pierre-B. Lambert, ing., Gestionnaire Clients (NORDA STELO)

- Projet d'infrastructures de transport routier, maritime, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire, ouvrages d'art et transport collectif
- Projet de construction, de mise en oeuvre, de réfection ou de réhabilitation
- Projet de réaménagement d'une infrastructure existante
- Projet permettant d'optimiser la durabilité, la sécurité, la fonctionnalité d'un ouvrage ou d'une infrastructure de transport
- Innovation technologique dans la structure, la conception et/ou les matériaux d'une infrastructure
- Progrès ou avancement dans la gestion économique, la planification ou le mode de réalisation d'un projet d'infrastructure de transport
- Défi technique, économique ou dans le délai d'exécution Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Portée du projet (objectifs, livrables, délais) et cohérence entre la planification et la mise en œuvre du projet
15 %	Prise en compte de l'innovation et points forts dans la réalisation technique du projet en tenant compte de ses impacts
15 %	Retombées mesurables des impacts positifs du projet par des outils efficaces depuis sa réalisation
10 %	Collaboration et communication avec les parties prenantes partenariats locaux et autres

*Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.





PRIX

CATÉGORIE 4 : JEUNE PROFESSIONNELLE INSPIRANTE*

2024

Ce prix permet de souligner l'apport significatif d'un jeune professionnel de la relève en transport, qui s'est démarqué dans le cadre d'un projet en entreprise par la qualité de ses interventions, sa contribution à l'élaboration de solutions novatrices dans un esprit de développement durable, son expertise, sa polyvalence, la qualité de ses relations avec ses pairs, son esprit d'équipe et son leadership.

EXEMPLES DE PROJETS

Les projets dans lesquels le jeune professionnel s'est démarqué appartiennent aux domaines d'expertise suivants :

Lauréat 2023 : Annya Foo Kune - Ingénieure en maintien de la circulation - Projet Le maintien de la circulation sur le projet du Réseau Express Métropolitain (REM) - Coentreprise CIMA+ HATCH

- Infrastructures de transport routier, maritime, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et ouvrages d'art
- Transport collectif
- Transport de marchandises
- Systèmes de transport intelligents
- Signalisation routière
- Sécurité routière
- Viabilité hivernale
- Mobilité durable
- Gestion de grands projets



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidats seront évalués selon les critères suivants [100 %]

35 %	Compétences et habiletés, parcours professionnel
20 %	Leadership et niveau d'intervention dans le projet
20 %	Défis relevés par le candidat dans le cadre de la réalisation d'un projet
10 %	Contribution à l'élaboration de solutions novatrices et durables
15 %	Impact positif sur ses pairs et le projet

Maximum 1500 mots avec photos du projet et témoignages

*** Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**

APPEL DE CANDIDATURES

AOTr



PRIX

CATÉGORIE 5 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ACTIVE*

2024

Ce prix vise à souligner un projet original et reproductible axé sur l'aménagement du territoire et le transport actif, au sein duquel la réduction des impacts du transport sur l'environnement peut être démontrée par des outils de mesures efficaces.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 :

Réseau express vélo (REV) | Hugues Bessette, Directeur – Direction des projets d'aménagement urbain (Ville de Montréal)

Coup de coeur du jury 2023 : Plateformes et plan de mobilité durable -| Marie-Andrée Pichette, Directrice générale (Régie intermunicipale de transport Gaspésie Îles-de-la-Madeleine)

- Projet local ou communautaire visant la mobilité active
- Aménagements favorisant l'amélioration ou l'optimisation des déplacements
- Optimisation des déplacements par l'intermodalité et par le renforcement de la complémentarité des modes
- Nouvelles solutions de mobilité : taxis collectifs, transport actif, covoiturage, programme employeur, autopartage, véhicules ou vélos en libre-service ou toute initiative visant l'augmentation du taux d'occupation dans les véhicules
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Portée du projet et cohérence entre la planification et la mise en œuvre du projet
15 %	Impacts mesurables des changements de comportement en faveur d'une mobilité plus active et plus saine pour l'environnement
15 %	Intégration du volet innovation dans le projet d'aménagement du territoire
10 %	Collaboration avec les parties prenantes et les partenaires

*** Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**





PRIX

CATÉGORIE 6 : INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES*

2024

Ce prix permet de souligner un projet misant sur l'innovation sous toutes ses formes, ou faisant appel aux nouvelles technologies; qui optimise les réseaux de transport en améliorant le service aux usagers et/ou la gestion et l'exploitation, et dont le déploiement est éprouvé.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 :

Réduire l'empreinte carbone du transport lourd grâce aux systèmes de transport intelligent | Vincent Turgeon, Coordonnateur - Technologies opérationnelles (Ville de Trois-Rivières)

- Service d'information à l'intention des voyageurs
- Gestion du trafic
- Gestion de l'entretien et de la construction
- Exploitation de véhicules commerciaux
- Gestion des urgences
- Gestion des données archivées
- Sécurité des véhicules
- Utilisation de l'intelligence artificielle
- Nouveau produit sur le marché ou nouvelle application
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Innovation - apporte une valeur ajoutée et se démarque par sa nouveauté sur le marché
15 %	Mise en œuvre de la technologie (adaptabilité, fiabilité, maturité, sécuritaire)
15 %	Impacts mesurables du projet et l'amélioration des services de mobilité
10 %	Collaboration avec les parties prenantes et les partenaires

*** Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**





PRIX

CATÉGORIE 7 : SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS*

2024

Avec ce prix, l'AQT Tr tient à souligner un projet d'aménagement, ou d'intervention dans les différents domaines liés à la sécurité, cohérent, original et reproductible, qui a obtenu le consensus des différents intervenants impliqués dans le projet et qui améliore le bilan routier ou la sécurité, ainsi que la qualité de vie des résidents.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 :

Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 de la Ville de Montréal | Bartek Komorowski, Chef de division (par intérim) (Ville de Montréal)

- Aménagements physiques (d'une rue, d'un carrefour, d'une zone scolaire ou d'une voie cyclable, etc.)
- Interventions en matière de signalisation et de circulation
- Opérations ciblées de surveillance policière
- Mise en place de politiques, de plans d'action ou d'outils de planification (diagnostic d'ensemble de la sécurité routière, système de gestion de données en sécurité routière, etc.)
- Adoption de mesures d'urbanisme intégrées dans un règlement ou un schéma d'aménagement (normes ou critères concernant les accès, etc.)
- Etc

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Initiatives mises en place pour améliorer la communication et sensibiliser sur les nouveaux comportements sécuritaires
20 %	Impacts mesurables dans l'amélioration de la qualité de vie des usagers
20 %	Consultation, collaboration et implication des différentes parties prenantes dans l'élaboration du projet (résidents, partenaires, etc.)

*** Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**





PRIX

CATÉGORIE 8 : TRANSPORT COLLECTIF ET ÉVOLUTIF*

2024

Ce prix a été mis en place afin de souligner un projet d'une société de transport collectif qui améliore l'offre de services aux usagers, la gestion et l'exploitation du réseau, et qui permet une hausse de l'achalandage dans une vision de développement durable.

EXEMPLES DE PROJETS

Liste non exhaustive de projets pouvant s'insérer dans cette catégorie :

Lauréat 2023 :

Le réseau MPB de la STM : Un réseau de classe mondiale ! Pascal Rochon, Directeur d'études et implantations MPB (Société de transport de Montréal)

- Tout projet ayant un impact positif sur l'offre ou la demande en transport collectif
- Projet incluant un nouveau mode de transport collectif
- Optimisation d'une flotte ou d'un réseau
- Implantation de nouveaux services
- Mise en service d'une ligne de service ou d'une voie réservée
- Utilisation du transport collectif comme source de développement économique
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document [40%] ainsi que selon les critères spécifiques suivants [60 %] :

20 %	Amélioration de l'offre de services aux usagers ayant un impact sur l'offre et la demande
15 %	Impacts mesurables sur l'amélioration de la gestion du/des réseau(x)
15 %	Intégration de l'innovation dans les composantes du projet
10 %	Consultation, collaboration et implication des différentes parties prenantes dans l'élaboration du projet (résidents, partenaires, etc.)

***Un minimum de 5 projets est requis par catégorie afin de la valider.**





PRIX

PRIX : JOSEF-HODE-KEYSER

2024

Le prestigieux Prix d'excellence Josef-Hode-Keyser rappelle à la mémoire des québécois le Dr Josef-Hode-Keyser, président fondateur de notre Association.

Ingénieur, chercheur et professeur à l'École Polytechnique de Montréal, il fut un exemple de travail, d'énergie et de dévouement. Remis depuis 1986, il souligne la contribution exemplaire d'un Québécois dans le domaine des transports.

Il est attribué pour honorer une découverte ou une carrière impressionnante dans le domaine des transports, et en reconnaissance pour les services éminents et soutenus rendus à la société québécoise dans ce secteur spécifique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour ce prix, le conseil d'administration de l'AQT Tr nomme le grand gagnant suivant les recommandations des experts aux Tables. Le prix est remis dans le cadre du Gala annuel de l'AQT Tr.



APPEL DE CANDIDATURES

AQT Tr

AQTr

L'expertise en transport

Association québécoise des transports

Bureau Montréal
514 523-6444

aqtr.com

@AQTransports
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

